

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 020_2025

Séance du vendredi 13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

Secrétaire de séance : Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Adhésion à une centrale d'achat dans le cadre du renouvellement du marché de télécommunications

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Code de la Commande publique, notamment son article L.2113-4

Le marché de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et accès internet) actuellement souscrit auprès de l'opérateur Orange arrive à son terme en juin 2025. Afin de garantir la continuité du service tout en recherchant des conditions tarifaires et techniques plus avantageuses, la commune envisage de recourir à une centrale d'achat publique « la CANUT »

L'adhésion à cette centrale permettra à la commune de bénéficier de la mutualisation des achats publics, d'offres négociées à des tarifs préférentiels, et de simplifications administratives.

Considérant l'arrivée à échéance du marché de télécommunications actuellement souscrit auprès d'Orange,

Considérant l'intérêt de recourir à une centrale d'achat afin d'optimiser les coûts et de simplifier les procédures d'achat,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mr Philippe BLERVAQUE, Premier Adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **D'approuver** l'adhésion de la commune de Haverskerque à une centrale d'achat : « la CANUT » pour la passation d'un marché de télécommunications.

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, ainsi qu'à engager les démarches permettant le renouvellement des abonnements de télécommunications via ladite centrale d'achat.

- **De prévoir** l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

